



BILAN

Colloque public du PS Suisse et de l'USS sur « La cogestion – une condition préalable à un bon travail et à une gestion durable de l'entreprise ? Expériences internationales et nécessité d'agir en Suisse »

(9 mars 2018 à Berne, siège principal d'Unia, Egghölzli)

Le colloque a offert une large vue d'ensemble de la participation et de la cogestion en entreprise en Allemagne, en Italie et en Suisse. Les informations de base sur les différents modèles ont été complétées par des voix du monde de la pratique en provenance d'Allemagne et de Suisse. Sur la base d'une interprétation des approches juridiques concrètes, les organisateurs/organisatrices* ont souligné la nécessité d'agir et esquissé les premières lignes directrices d'un modèle suisse de cogestion couvrant toutes les branches et tous les secteurs de l'économie.

Le PS et les syndicats travailleront ensemble pour plus de cogestion. À cet égard, nous allons nous focaliser sur les points suivants :

1. **Tant au niveau juridique (« droit à la cogestion ») que dans le cas des conventions collectives de travail, la cogestion doit être étendue et développée** (thèmes possibles : ordonnance sur la Loi sur la participation dans un premier temps, droits à l'information, représentant-e-s du personnel au sein du conseil d'administration, droits à la formation continue, meilleure protection contre le licenciement pour les représentant-e*-s du personnel). Le pouvoir de cogestion des travailleurs/-euses* doit être renforcé dans tous les secteurs et toutes les branches, y compris dans le système des soins de santé, le secteur des services, les administrations, etc. Nous voulons aussi nous adresser aux femmes et aux jeunes en particulier.
2. Ces améliorations doivent être complétées par une vaste **offensive de formation et d'information** pour tous les employé-e*-s et la création de réseaux. Les différent-e-s représentant-e*-s du personnel doivent être qualifié-e-s et aptes à remplir leur tâche.
3. **Cogestion dans la zone de tension** entre les intérêts des salarié-e*-s, des employeurs/-euses* ou de l'entreprise et les intérêts de la société dans son ensemble. Des représentant-e*-s de l'entreprise au sens strict ne sont pas ce que nous voulons.
4. Réflexion sur le **rôle des syndicats et des partis de gauche** dans la société : l'objectif est la **restructuration socio-écologique** du modèle économique qui domine aujourd'hui (capitalisme). L'accent est ici mis sur l'expansion de la démocratie et de la participation, y compris la cogestion sur le lieu de travail et dans l'entreprise.
5. **Le défi de la numérisation** : le travail change, et avec lui les relations traditionnelles entre employé-e*-s et employeurs/-euses*. La numérisation doit être mise en œuvre d'une manière socialement responsable – sans le pouvoir de cogestion des employé-e*-s, cela n'est pas possible. Dans le même temps, la numérisation et les nouvelles formes de travail qui lui sont associées offrent également des possibilités de participation accrue, en particulier dans le secteur des services.



6. **L'État-nation est-il un modèle en voie de disparition ?** L'influence opérationnelle et locale est importante. En même temps, nous sommes confrontés à des sociétés multinationales et à des capitaux actifs à l'échelle mondiale en de nombreux endroits. La coopération européenne et internationale entre les syndicats et les partis de gauche est d'autant plus importante.
7. Notre politique et nos positions sont basées sur une analyse de la **contradiction fondamentale entre le travail et le capital qui imprègne, aujourd'hui encore, notre économie et notre société**. Les rapports de force sociaux (équilibre du pouvoir social) doivent changer si nous voulons parvenir à la démocratie sur le lieu de travail.